

(A)
(N° 152.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 12 AVRIL 1848.

Rapport de la Commission des Naturalisations, sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Pierre-Joseph-Toussaint Surri, hôtelier à Spa.

(Voir le N° 48 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Pierre-Joseph-Toussaint Surri, par sa requête en date du 19 mai 1847, demande la naturalisation ordinaire. Né à Paris le 3 novembre 1785, il habite la ville de Spa depuis 1815, il y est hôtelier, et par suite des acquisitions et constructions qu'il y a faites, il est un des principaux propriétaires de la ville.

Il a épousé en 1811, une femme Belge, née à Salm, partie du Luxembourg non cédée, et a eu trois enfants de cette union, dont deux sont nés en Belgique.

La conduite du pétitionnaire a toujours été irréprochable, de l'avis des autorités consultées, et il se soumet à payer le droit d'enregistrement conformément à la loi du 15 février 1844.

Dans sa séance du 26 février 1848, la Chambre des Représentants a pris sa demande en considération à la majorité de 41 suffrages contre 20.

CHRISTYN Comte DE RIBAU COURT, Rapporteur.